



BULLETIN SPÉCIAL

Le 14 janvier 2022

678

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Projet de règlement numéro 479-22 modifiant le règlement de zonage numéro 400-12 afin d'agrandir la zone résidentielle de villégiature RV-5 à même une partie de la zone forestière fo-4 du règlement de zonage

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet ci-haut mentionné :

Avis est donné par la présente, par madame Francine Hebert, directrice générale par intérim de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf :

À L'EFFET QUE lors de la séance spéciale du Conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf, tenue le 11 décembre 2021, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 479-22 modifiant le règlement de zonage numéro 400-12 afin d'agrandir la zone résidentielle de villégiature RV-5 à même une partie de la zone forestière fo-4 du règlement de zonage.

QUE conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacé par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public.

QU'une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du 17 au 31 janvier 2022 inclusivement.

Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des commentaires écrits, par courriel ou par courrier.

à l'attention de Mme Francine Hebert au fhebert@derytele.com

ou par la poste, au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf (Québec) G0A 4A0 à l'attention de Mme Francine Hebert.

Fait à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 14 janvier 2022.

Francine Hébert
Directrice générale par intérim